Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602590-20260414-D2026_04_18-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Date de la convocation : 02/04/2026
Date d'affichage : 02/04/2026

Secrétaire de séance : Maëlys BERTHO

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le jeudi 02 avril 2026 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Sandrine CADORET, Maire.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
CADORET Sandrine	X			BENNAÏ Nasser	X		
GALLAIS Jean Luc	X			RYO Estelle	X		
AUDROIN Céline	X			LE GALLIC Séverine	X		
EON Arnaud	X			SAVEA Mickael	X		
VIMONT Ombeline		X Départ à 20H55		EON Charline	X		
LE QUINIO Henri	X			LE GALEZE Fabien	X		
LEOST Roger	X			PERON Jessica	X		
THEAUDIN Yves	X			RAVET Sylvain	X		
BREVET Valérie	X			BERTHO Maëlys	X		
CADIO Dominique	x						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
19	18	0	18

D2026-04-18 - URBANISME – Convention avec l'association Les Hérissons trinitains à propos de l'Inventaire bocager

En parallèle de la révision du Plan Local d'Urbanisme, un inventaire bocager est en cours de réalisation sur la commune. Cet inventaire qui nécessite du temps et des compétences particulières a été débuté par une association née en 2025 : Les Hérissons trinitains. Cette étude entrait exactement dans l'objet de l'association, à savoir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, de la biodiversité et de l'environnement. Cependant, cette collaboration a été initiée sans cadre officiel actant le rôle de l'association dans cette démarche importante.

Il est donc proposé de conclure une Convention de partenariat officialisant le travail de l'association dans l'inventaire bocager et présentant succintement la méthode utilisée et les résultats visés. A noter que cette Convention n'implique aucun engagement financier de la part de la Commune, hors la subvention annuelle déjà votée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

- **APPROUVER** le rôle de l'association « Les Hérissons trinitains » dans l'inventaire bocager
- **VALIDER** le contenu de la Convention annexée
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer cette Convention et tout document afférent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Voté par 18 voix Pour, unanimité

La secrétaire de séance,
Maëlys BERTHO

La Maire
Sandrine CADORET

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
La Trinité-Surzur, le 16 mars 2026

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administraitf dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Retour de préfecture tamponné le : / 04 / 2026